

médecin empirique de Chaudray, près Man-les ». (Publié dans la *Chronique médicale* et lu à la Société historique de Compiègne).

De M. Jules Hachet: « L'Œuvre de Colard Noël à la Collégiale de Saint-Quentin ».

De M. Mermet: « Les Sentiers du Passé », chroniques du Pays d'Oise. (Intéressant recueil formé par la réunion des divers articles d'histoire locale publiés par l'auteur dans le journal *Le Progrès de l'Oise*).



M. Barré nous donne lecture de la suite de son étude « Les de Kerromp ».

A la fin de la dernière séance, notre collègue nous avait annoncé qu'il raconterait le « divorce » de la ville avec son procureur Robert de Kerromp.

Nous assistons au procès intenté par Compiègne aux Kerromp au sujet des tailles que ces derniers refusent de payer « à cause de leur noblesse ». Ce procès, engagé à Compiègne devant les « Elus », est porté en appel devant la Cour des Aides à Paris. Très intéressants plaidoyers des avocats Piedefer et Rapiot qui donnent une idée de mœurs judiciaires datant de près de 500 ans et que le narrateur sait habilement mettre en relief.

Robert de Kerromp ne vit pas la fin du procès, il mourut au cours de la « douloureuse Pestilence d'Epidémie » qui sévissait à Compiègne en 1453.



M. le Dr Ozanne a entrepris d'écrire l'histoire des Hôpitaux de Compiègne et nous parle aujourd'hui de la « Maladrerie de Saint-Lazare et Chapelle de La Magdelaine ». C'est vraisemblablement vers l'an 1100 que furent construites les maladreries

des environs de la ville de Compiègne. Il y en avait une à Saint-Germain, une autre à Margny et une troisième à l'entrée de Clairoux. L'hospice de Saint-Ladre ou de Saint-Lazare, s'il faut en croire Dom Grenier, serait postérieur aux précédents établissements : le roi Louis VI l'aurait fait édifier en 1110 sur des terres lui appartenant, du côté de la porte de Pierrefonds, à l'endroit appelé aujourd'hui Cour de la Madeleine. La lèpre sévissait dans notre région depuis le retour de la première croisade (1099) ; de nombreux lépreux se mêlaient aux autres pauvres pour aller chercher l'aumône et infectaient la population ; leur présence constituait un danger public et des mesures sévères de protection s'imposaient.

Avec érudition et compétence, M. le Dr Ozanne, particulièrement qualifié pour traiter un tel sujet, nous donne des aperçus intéressants sur ce redoutable fléau, la thérapeutique appliquée et le genre de traitement auquel les malheureux atteints de cette répugnante affection étaient soumis. Il nous fait également connaître leur situation juridique ainsi que la réglementation intérieure des léproseries, les peines édictées contre les simulateurs qui tentaient de s'introduire en fraude dans les maladreries, etc...

Cette étude sera continuée ultérieurement.

♦♦

*Communication au sujet d'un Plan inédit
de Compiègne*

par M. J. MOURICHON

Le plan qui fait l'objet de cette étude est une vue cavalière, levée en 1692 par un certain Methelet, dessinateur, sur lequel on ne possède encore aujourd'hui aucun